

SIÈGE ADMINISTRATIF :
42, rue Join-Lambert
76235 Bois-Guillaume Cedex
Tél. : 02 35 59 66 99
Fax : 02 35 59 66 98

SERVICE NOTIFICATIONS : MCF/RP
Tél. : 02 35 59 66 90 ☎ 02.35.59.66.84

SERVICE COLLECTIVITÉS : Dossier suivi par
Tél. : 02 35 59 66 84 Objet : RN 27
collectivites@safer-hn.fr L. Recommandée avec AR

SERVICE COMPTABILITÉ :
Tél. : 02 35 59 66 91
comptabilite@safer-hn.fr

SERVICE FONCIER
SEINE-MARITIME :
Tél. : 02 35 59 66 96
sd76@safer-hn.fr

SERVICE FONCIER
EURE :
La Garenne de Melleville
27930 Guichainville
B.P. 3324
27033 Evreux Cedex
Tél. : 02 32 28 82 52
Fax : 02 32 28 82 74
sd27@safer-hn.fr

SIÈGE SOCIAL
La Garenne de Melleville
27930 Guichainville
direction@safer-hn.fr

S.A. au capital de 873 600 €
SIREN 305 818 908 R.C.S. Evreux
APE 4299Z
N° TVA : FR 84 305 818 908 00025

M. et Mme SAGAERT Florent

3. Route d'Anneville

76 550 TOURVILLE –SUR- ARQUES

Bois-Guillaume, le 30 Mai 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 16 Mai 2011 dans lequel vous nous indiquez qu'il vous est nécessaire de réserver votre réponse sur les propositions que nous vous avons faites par écrit le 28 Mars 2011, et qu'il convient que vous preniez attache d'un Conseil, au vu de l'enjeu du dossier.

Parallèlement, la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, mandatée par le Maître d'Ouvrage, vous a rencontré aux fins d'étudier et définir les préjudices de l'emprise de la future RN 27 et d'en déterminer les indemnités financières qui vous sont dues.

Le Comité Technique Départemental de Seine-Maritime, dans sa séance du 18 Mai 2011, a examiné les candidatures qui se sont exprimées, suite à la publicité légale, sur les biens situés sur le territoire de la Commune de TOURVILLE-SUR-ARQUES tant sur l'ilot en nature d'herbage et de labour pour 8 Ha 34 a 00 ca que sur deux ilots en nature de labour pour 12 Ha 84 a 00 ca situés en contiguïté de votre exploitation.

Le Comité Technique n'a pas souhaité procéder à la rétrocession immédiate des ilots situés en contiguïté de votre exploitation, considérant que ceux-ci pourraient permettre de restructurer votre outil de travail impacté par le projet de la RN 27.

Aussi, dans le cadre de la nécessaire réflexion que vous devez bien évidemment pouvoir poursuivre sur cette proposition qui devra prendre en compte l'étude de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, il conviendra que votre réponse définitive nous parvienne pour le 30 Juin 2011. Au-delà de ce délai, nous devons considérer que vous n'êtes pas intéressés par la proposition du Comité Technique Départemental qui considérera ne plus avoir d'obligation morale vis-à-vis de vous.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre entière disposition,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général Délégué,